

Foire aux questions

AEC Techniques de gestion des ressources humaines

Formule AEC-RAC

1. Structure du programme

Étape 1 : La première partie du programme comporte des cours en ligne avec des enseignants en direct. Les cours ont lieu les mardis et jeudis soir. L'étape 1 est d'une durée de 11 mois.

Étape 2 : La deuxième partie de ce programme s'effectue en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC est une démarche permettant aux individus ayant une expérience pertinente dans un domaine donné de faire évaluer et reconnaître officiellement leurs compétences. Ce parcours se réalise de manière individualisée, en s'appuyant sur des travaux. **Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience en ressources humaines pour vous inscrire au programme.** Par contre, vous devrez trouver un emploi comportant des tâches en ressources humaines pendant votre formation afin **d'avoir accumulé environ 750 heures d'expérience pertinente pour être admissible à la portion RAC.**

Pour plus d'informations sur la structure du programme et les conditions d'admission, nous vous invitons à vous inscrire à la soirée d'information obligatoire. **Aucun dossier d'admission ne sera accepté sans la participation à une soirée d'information.**

2. Conditions d'admission

Détenir un diplôme d'études secondaires (DÉS) ou un diplôme d'études professionnelles (DÉP) ou un équivalent de 5^e secondaire (AENS).

ET

Avoir suspendu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

(Un temps d'arrêt équivalent à deux sessions est demandé après un parcours scolaire régulier. Ex. : un étudiant de 5^e secondaire ne peut faire une demande pour une AEC, il doit cumuler un temps d'arrêt minimal de 2 sessions que ce soit pour intégrer le marché du travail, des études postsecondaires ou un autre motif.)

Prendre note que plusieurs milieux, dont les municipalités et les commissions scolaires, n'acceptent pas les demandes de stage provenant des candidats qui ont un casier judiciaire. Par conséquent, un étudiant ayant un casier judiciaire pourrait ne pas être en mesure de compléter son stage, et, par le fait même, ne pas obtenir sa diplomation.

3. Coût de la formation

Les frais sont de 88,75\$ par cours, pour un total de 6 cours pour cette formation. Les frais des manuels peuvent varier d'un cours à l'autre (maximum 100 \$/cours, aucun achat de manuel pour certains cours). Pour les détails : [Droits et frais de toute nature](#)

Pour la portion RAC, les frais d'admission sont de 60\$. Ensuite, 50\$ seront facturés par compétence, jusqu'à concurrence de 500\$.

4. Processus de sélection

Les personnes conseillères pédagogiques analysent le curriculum vitae, la lettre de motivation et tous les autres documents que vous croyez pertinents à nous transmettre afin de nous faire une bonne idée de votre parcours. Un questionnaire d'entrevue pourrait également vous être acheminé. Par la suite, nous vérifions le parcours scolaire. Notre souci premier est de rechercher les meilleurs profils RH. Vous devez porter une attention particulière à la qualité du français dans tous vos documents.

5. Substitutions et équivalences

Des cours, autant collégiaux qu'universitaires, pourraient être crédités, après l'analyse de votre dossier auprès de la personne conseillère pédagogique. Cette dernière sera uniquement complétée après votre admission au programme. Pour ce faire, vous aurez besoin des plans d'études des cours concernés et de vos relevés de notes. Les établissements doivent obligatoirement archiver les plans d'études, donc vous pouvez sans problème en faire la demande si vous ne les avez pas conservés.

Quels cours pourraient être crédités si j'ai de l'expérience comme technicien(ne) en bureautique ou comme secrétaire?

Pour se faire créditer des cours, il faut présenter des plans de cours. Il n'est pas possible de se faire créditer des cours en lien avec un cumul d'expérience de travail.

6. Déroulement des cours à distance, travaux et devoirs

Quel est le déroulement des cours à distance?

Les cours à distance peuvent prendre différentes formes. Tout d'abord, il y a des cours en mode « synchrone ». Les personnes étudiantes doivent suivre ces derniers en temps réel de soir avec l'application Teams.

Il y a aussi des cours en mode « asynchrone » où la personne étudiante complète des activités/projets/travaux au moment et au rythme qui lui convient. Dans ce cas, la personne enseignante offre des plages de disponibilités pour accompagner et guider la personne étudiante. La plupart des cours de la formation offrent simultanément ces deux modes d'enseignement.

Que dois-je avoir à la maison pour suivre cette formation?

Un ordinateur ou un portable muni d'une caméra et d'un micro, des écouteurs et une connexion internet de haut débit. Il est préférable de privilégier un PC.

Le cégep offre gratuitement aux étudiants admis la suite Microsoft Office 365 avec la possibilité d'accéder, de télécharger et d'installer, sans frais, les logiciels de la suite Office 365 de Microsoft sur leurs appareils à la maison.

Pour débiter, notre équipe vous suggèrera des ressources pour connaître les bonnes pratiques en formation à distance (FAD).

Est-ce qu'il y a beaucoup de travaux à faire?

Chaque cours comprend une pondération. Par exemple pour le cours « Rôles et fonction en soutien RH » la pondération est de **2-1-2**, cela signifie qu'il y a 2 heures de théorie, 1 h de pratique et 2 h de travail ou étude à compléter à la maison. Vous pouvez vous référer au calendrier du programme.

Comment se déroulent les travaux d'équipe si la formation est à distance?

Plusieurs plateformes permettent aux étudiants de se rencontrer en sous-groupes. Cela permet la discussion et les échanges. L'enseignant supervise et anime les équipes de travail.

7. Financement

Il est possible de faire une demande d'aide financière suite à votre admission. [Informez-vous auprès de nos conseillers!](#) Veuillez noter qu'en cas d'acceptation, vous devrez prévoir un délai de 8 à 10 semaines avant la réception de votre premier versement.

Vous pouvez également effectuer une simulation pour une demande de prêts et bourses : www.afe.gouv.qc.ca